

Cas pratique droit pénal L2

Par **Lisaaa53**, le **08/03/2020** à **02:31**

Bonjour , je suis en train de faire mon premier cas pratique de L2 en droit pénal et je bloque énormément.

Dans les faits un homme gagne au loto et invite ses voisins à un apéritif cependant un voisin jaloux Monsieur A s'est emparé d'un couteau à fromage qu'il a placé sous la gorge de la femme de l'heureux gagnant la blessant assez gravement. Mais immédiatement un autre voisin Monsieur B a asséné un coup d'extincteur sur ce dernier l'assommant victime d'une grave blessure.

Je bloque sur deux points dans ce cas ,

Ma première question concerne l'acte du voisin , j'ai seulement qualifiée des violences volontaires mais est-il possible d'énoncer ici une tentative d'homicide volontaire ? Je pense me tromper mais il y a bien un animus necandi ici ainsi qu'un désistement involontaire ? Ou le coup de la colère ne prend pas en compte la tentative ?

Le second point est à propos de Monsieur B , je pense qu'il est possible de lui accorder la légitime défense cependant concernant la réaction proportionnée je n'arrive pas à savoir si cette condition est remplie , en bref un couteau à fromage VS un extincteur.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses !

Par **C9 Stifler**, le **08/03/2020** à **10:38**

Bonjour,

Pour la qualification d'une infraction, il y a la règle de l'indifférence des mobiles qui s'applique. Donc, peu importe les sentiments de l'auteur au moment de l'action.

Vraisemblablement, il y a une tentative d'homicide volontaire. Il faudra bien insister sur la zone du coup de couteau pour démontrer cette intention homicide.

Concernant le couteau à fromage vs un extincteur, la proportionnalité de la légitime défense

ne s'analyse pas en principe d'égalité des armes entre l'agresseur et l'agressé. Mais la proportionnalité entre les moyens utilisés et la gravité de l'atteinte. En soit, comme ce caractère proportionnel reste une notion assez subjective, vous pouvez très bien défendre les 2 pôles dans votre cas pratique dès lors que cela suit une certaine logique.